



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE PORTANT REVISION DU PLAN DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES ET DES CHEMINS RURAUX DES COMMUNES DE PORTE-DE-SAVOIE, SAINT-BALDOPH ET MYANS

Par arrêté de la commune de PORTE-DE-SAVOIE n°2023\_133, en date du 12 mai 2023, le maire de la commune de PORTE-DE-SAVOIE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe aux trois communes de PORTE-DE-SAVOIE, SAINT-BALDOPH et MYANS et relative à la révision du plan de classement des voies communales et chemins ruraux des trois communes susmentionnées.

Le siège de l'enquête publique conjointe est fixé à la mairie de PORTE-DE-SAVOIE, 77 place de la mairie Les Marches 73800 PORTE-DE-SAVOIE.

Cette enquête est ouverte **du lundi 12 juin 2023 au lundi 26 juin 2023 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies, soit :

- A la mairie de PORTE-DE-SAVOIE aux horaires habituels d'ouverture au public des deux mairies déléguées :
  - Mairie déléguée de FRANCIN (84 rue du Général Decouz Francin 73800 PORTE-DE-SAVOIE) : mardi de 13h30 à 17h00, jeudi de 13h30 à 17h00 et vendredi de 13h30 à 18h00
  - Mairie déléguée de LES MARCHES (77, place de la mairie Les Marches 73800 PORTE-DE-SAVOIE) : lundi de 13h30 à 18h00, mardi de 8h00 à 12h00, mercredi de 8h00 à 12h00, jeudi de 8h00 à 12h00 et vendredi de 8h00 à 12h00.
- A la mairie de SAINT-BALDOPH aux horaires habituels d'ouverture au public de la mairie : lundi de 9h00 à 11h30 et de 15h00 à 17h30, mardi de 9h00 à 11h30 et de 15h00 à 17h30, mercredi 9h00 à 11h30 et de 15h00 à 17h30, jeudi 9h00 à 11h30 et de 15h00 à 17h30, vendredi 9h00 à 11h30 et de 15h00 à 17h30 et samedi de 9h00 à 11h30
- A la mairie de MYANS aux horaires habituels d'ouverture au public de la mairie : mardi de 15h30 à 18h30, mercredi de 8h30 à 11h00 et vendredi de 15h30 à 18h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra faire part de ses propositions et observations :

- Sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposés à cet effet dans chacune des communes concernées, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public mentionnés ci-dessus
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4673>
- Par courrier électronique adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur via le courriel suivant qui lui est spécialement consacré : [enquete-publique-4673@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4673@registre-dematerialise.fr)
- Par courrier adressé à Monsieur le Commissaire enquêteur au plus tard le lundi 26 juin 2023 à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur « Révision du plan de classement des voies communales et des chemins ruraux », mairie de PORTE-DE-SAVOIE 77, place de la mairie 73800 PORTE-DE-SAVOIE,

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4673> et donc visibles par tous

**Monsieur Christian VENET**, Ingénieur des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat en retraite, a été désigné en qualité de **commissaire enquêteur** et se tiendra à la disposition du public :

- **Le samedi 17 juin 2023 de 9h00 à 11h30 en mairie de SAINT-BALDOPH**
- **Le mardi 20 juin 2023 de 15h30 à 18h30 en mairie de MYANS**
- **Le lundi 26 juin 2023 de 15h00 à 18h00 en mairie siège de PORTE-DE-SAVOIE**

Pour information du public le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique.